

19 fév 2009 -21:00

La Belgique introduit une requête introductive d'instance devant la CIJ contre le Sénégal

Ce jeudi 19 février 2009, la Belgique a introduit une requête introductive d'instance devant la Cour internationale de Justice contre le Sénégal dans le cadre de l'affaire Hissène Habré.

Ce jeudi 19 février 2009, la Belgique a introduit une requête introductive d'instance devant la Cour internationale de Justice contre le Sénégal dans le cadre de l'affaire Hissène Habré.

Bruxelles, le 19 février 2009Ce jeudi 19 février 2009, la Belgique a introduit une requête introductive d'instance devant la Cour internationale de Justice contre le Sénégal dans le cadre de l'affaire Hissène Habré. La Belgique a tenté de résoudre le différend avec le Sénégal au sujet de l'affaire Habré par la voie de la négociation, puis par la voie arbitrale. Etant donné que, ni les négociations, ni la proposition d'arbitrage n'ont pu aboutir, la Belgique a décidé, ce 19 février 2009, d'engager la dernière procédure qui s'ouvre à elle sur base de l'article 30 de la Convention des Nations Unies du 10 décembre 1984 contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant: un recours devant la Cour internationale de Justice. Ce recours est à la fois fondé sur la Convention de 1984 précitée et sur la coutume internationale qui établissent toutes deux le principe « aut dedere aut judicare » précité. Devant le risque de voir M. Habré quitter le territoire sénégalais et se soustraire à la justice, la Belgique a également introduit une demande en indication de mesures provisoires auprès de la Cour. Cette demande vise à éviter que M. Habré ne quitte le Sénégal, en se soustrayant à la justice, avant que la Cour ne se soit prononcée sur le fond de l'affaire.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be